



Quelle est votre position?

Les droits économiques et sociaux: un luxe réservé aux citoyens des pays riches?

Thèmes	Droits de l'homme en général, Citoyenneté, Pauvreté
Complexité	Niveau 2
Taille du groupe	Indifférente
Durée	50 minutes
Aperçu	Cette activité de discussion touche aux questions suivantes: <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le minimum nécessaire à la dignité humaine ▪ L'importance relative des droits civiques, politiques, sociaux et économiques ▪ Les obligations des gouvernements eu égard aux droits économiques et sociaux
Droits corrélés	Tous
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Se faire une idée de la différence entre les droits civiques et politiques, d'une part, et les droits économiques et sociaux, d'autre part ▪ Réfléchir à certaines questions complexes associées à la protection des droits ▪ Utiliser et développer des capacités de discussion et d'argumentation
Matériels	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un exemplaire de la feuille des affirmations ▪ De grandes feuilles de papier ou un tableau-papier, ainsi que des stylos ▪ De la ficelle ou de la craie (facultatif) ▪ Des exemplaires de la DUDH simplifiée, qui figure en page 438 (facultatif)
Préparation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparez 2 affiches – une portant la mention «Je suis d'accord» et l'autre «Je ne suis pas d'accord» – et fixez-les sur deux murs opposés, de sorte que les participants puissent former une ligne droite entre les deux affiches. (Vous pouvez tracer un trait à la craie ou utiliser une ficelle).

Instructions

1. Commencez par une très courte introduction sur les différences entre les droits civiques et politiques, d'une part, et les droits économiques et sociaux, d'autre part.
2. Passez 5 minutes à réfléchir aux différents droits qui entrent dans chaque catégorie. Répertoriez les droits sur le tableau-papier dans les rubriques «droits civiques et politiques», «droits économiques et sociaux».
3. Expliquez aux participants que vous allez leur lire une série d'affirmations avec lesquelles ils seront plus ou moins d'accord.
4. Indiquez les deux positions extrêmes – les affiches avec les mentions «Je suis d'accord» et «Je ne suis pas d'accord». Expliquez que les participants peuvent se situer sur n'importe quel point de la ligne (imaginaire) reliant ces deux affiches, mais qu'ils doivent se positionner, dans la mesure du possible, près des personnes dont les points de vue coïncident avec les leurs. Les participants peuvent discuter brièvement tout en cherchant leur place.

THEMES



DROITS DE L'HOMME GÉN.



CITOYENNETÉ



PAUVRETÉ

COMPLEXITE



NIVEAU 2

TAILLE DU GROUPE



INDIFFÉRENTE

DURÉE



50 MINUTES

5. Lisez les affirmations tour à tour. Changez de rythme: certaines affirmations peuvent être enchaînées rapidement, alors que d'autres peuvent être plus espacées pour permettre la discussion.
6. Stimulez la réflexion et la discussion. Demandez aux participants qui se situent aux extrémités d'expliquer pourquoi ils occupent ces positions. Demandez à ceux qui se trouvent près du centre si leur position indique un manque de conviction ou un manque de connaissance de la question.
7. Permettez aux participants de changer de place au fur et à mesure qu'ils entendent les commentaires des autres.
8. Quand toutes les affirmations ont été lues, rassemblez le groupe pour le compte-rendu.

Compte rendu et évaluation

Tout d'abord, passez en revue l'activité puis venez-en à la discussion sur les enseignements tirés par les participants.

- Les participants ont-ils été dans l'impossibilité de répondre à certaines questions – soit parce qu'ils ne parvenaient pas à se décider, soit parce que la question était mal formulée?
- Pourquoi les participants ont-ils changé de place pendant les discussions?
- Les participants ont-ils été surpris par l'ampleur du désaccord concernant les affirmations?
- Est-ce important d'être d'accord sur les droits de l'homme?
- Pensez-vous qu'il y ait de «bonnes» et de «mauvaises» réponses aux différentes affirmations ou est-ce simplement une question d'avis personnel?
- Est-il possible que les droits de l'homme fassent l'unanimité?
- Y a-t-il une différence fondamentale entre les deux (premières) «générations» de droits de l'homme: les droits civiques et politiques, d'une part, et les droits économiques et sociaux, d'autre part? Peut-on dire lesquels de ces droits sont les plus importants?
- A-t-on besoin de nouveaux droits? Pourrait-on envisager une troisième génération de droits?

Conseils pour l'animateur

Cette activité couvre tous les droits de l'homme, mais surtout les droits économiques et sociaux: droits au travail et aux loisirs, aux soins médicaux et aux conditions de vie minimales, etc. (articles 16, 22-29 de la DUDH).

Les affirmations ci-dessous ont été conçues pour amener certains débats actuels sur la différence entre les droits civiques et politiques, d'une part, et les droits économiques et sociaux, d'autre part. Il est inutile d'entrer dans le détail au début de l'activité, car de nombreux points devraient émerger au cours de la discussion.

Il convient toutefois de souligner deux choses en guise d'introduction. Primo, les droits civiques et politiques sont les demandes morales que nous adressons aux gouvernements concernant les questions civiques et politiques (comme le droit à un procès équitable, le droit de vote, le droit d'exprimer son opinion, etc.). Les droits sociaux et économiques sont les demandes liées aux questions économiques et sociales (les sans-abri, les soins de santé inadéquats, la pauvreté, etc.). Les droits qui entrent dans la première catégorie sont appelés droits de la *première génération* et les droits qui entrent dans la seconde catégorie sont appelés droits de la *deuxième génération*, en raison de l'ordre historique dans lequel ils ont été reconnus en tant que droits de l'homme universels.



Secundo, certaines personnes font une distinction fondamentale entre les différents types de droits. De nombreuses personnes pensent que les droits économiques et sociaux sont moins importants et/ou plus difficiles à garantir que les droits civiques et politiques. Ce qui est contesté par d'autres. Vous trouverez de plus amples informations au sujet de ce débat au Chapitre 4.

Au cours de la réflexion de groupe, vous pouvez remettre aux participants des exemplaires de la DUDH simplifiée, qui figure à la page 438, afin de leur rafraîchir la mémoire. Vous pouvez également lire quelques articles et demander aux participants de les classer dans la catégorie appropriée. On considère en général que les articles 16 et 22 à 29 concernent des droits socio-économiques.

Vous pouvez réaliser la partie de l'exercice concernant le classement des droits de manière relativement rapide, sans laisser une place trop importante à la discussion entre les différents points. Sélectionnez ensuite deux ou trois affirmations et discutez-en plus en détail avec tout le groupe. Néanmoins, il convient de suspendre momentanément l'activité à quelques reprises afin de permettre aux participants de réfléchir à la fois sur certains points et sur leur position par rapport à celle d'autres participants.

Variantes

Rédigez d'autres affirmations ou demandez aux membres du groupe de le faire.

Suggestions de suivi

Organisez un débat formel concernant une des questions en demandant aux participants de préparer leurs arguments à l'avance. Puis votez à la fin du débat. Vous pouvez inviter d'autres jeunes ou des membres du public à participer.

Il est important d'être au courant des droits de l'homme, mais il est également essentiel d'être un citoyen actif lorsqu'il s'agit de préserver ces droits. Vous pourriez entreprendre l'activité, «La campagne électorale», page 149. Cette activité traite de la manière de rallier les autres à votre opinion.

Idées d'action

Contactez une organisation locale, qui travaille dans le domaine des droits de l'homme ou dans le domaine social, et tâchez de découvrir comment vous pouvez lui apporter votre contribution.

Informations supplémentaires

Le Chapitre 4 du manuel contient des informations générales concernant les différentes générations de droits, y compris une introduction aux droits de la «troisième génération».

Date clé

le 5 décembre

Journée internationale des volontaires pour le développement économique et social

DOCUMENTS**Feuille des affirmations**

- Il est plus important d'avoir un toit au-dessus de sa tête que de pouvoir s'exprimer librement.
- Le travail est un devoir et non un droit.
- La responsabilité première d'un gouvernement est de veiller à ce que ses citoyens mangent à leur faim.
- Le droit au «repos et aux loisirs» est un luxe que seuls les pays riches peuvent se permettre.
- Ce n'est pas au gouvernement de veiller à ce que je ne meure pas de faim, mais à moi!
- Notre manière de traiter nos citoyens ne regarde pas la communauté internationale.
- Les pays pauvres devraient d'abord garantir des conditions élémentaires de vie à tous les citoyens avant de s'inquiéter de leurs droits civiques et politiques.
- L'inégalité économique extrême est une violation des droits élémentaires.
- Les droits économiques et sociaux expriment un idéal d'avenir, mais le monde n'est pas prêt à les garantir aujourd'hui.
- Le fait que certains droits ne puissent pas être garantis «tout de suite» rend vaine l'idée même de droits.